



**Audience du lundi 20 avril avec la Rectrice de l'Académie de
Strasbourg**

Déclaration liminaire de la FSU Alsace

**PAS DE REOUVERTURE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES, MEME PROGRESSIVE, SANS GARANTIES
SANITAIRES**

Dans son allocution du 13 avril dernier, le président de la république a annoncé la réouverture progressive des écoles le 11 mai. Alors que cette date n'est pour l'heure validée par aucune autorité sanitaire et que l'épidémie est loin d'être sous contrôle dans l'Académie de Strasbourg, le choix du gouvernement semble surtout guidé par la reprise de l'activité économique. Quelle que soit la date qui sera effective, un certain nombre de conditions sanitaires devront être respectées et il faudra donner du temps aux enseignants pour préparer cette reprise sur le plan pédagogique. La FSU s'oppose à ce que le service public d'éducation soit réduit à une garderie nationale.

En préalable à l'ouverture des établissements scolaires et des services, la FSU demande:

- L'élaboration dans le cadre du CHSCTM, d'un protocole national en cas de contamination d'élèves et/ou de personnels pouvant conduire à la fermeture d'un établissement
- La mise à disposition pour tous les agents en contact avec des usagers de masques en quantité suffisante, de savon, de gel hydro-alcoolique, de serviettes et de mouchoirs jetables
- La désinfection régulière de tous les locaux et du matériel scolaire collectif
- la présence d'un point d'eau dans chaque salle de classe ou à proximité directe des points d'accueil de scolaires
- L'aménagement des classes, des espaces et bureaux (administration, intendance, vie scolaire) de manière à faire respecter les distances barrières
- L'élaboration avec les collectivités locales et l'aide des acteurs de prévention (dont les CHSCT) des modalités précises d'organisation de la cantine, des récréations, du transport scolaire, de l'accueil des parents et du périscolaire, ce qui nécessitera des personnels supplémentaires

En ce qui concerne les élèves, la FSU exige

- Un retour progressif en commençant par les plus âgés. Seuls les élèves du cycle 3 et au delà sont en mesure de respecter les gestes barrières
- La limitation drastique des effectifs à 8 élèves par classe à l'école primaire et 10 élèves dans l'enseignement secondaire afin que les règles de distanciation sociales puissent être respectées dans la classe et dans tous les lieux de vie. Cette limitation devra être adaptée en fonction de la configuration des locaux et notamment du nombre de sanitaires disponibles.

Concernant les personnels, la FSU demande :

- Des journées de pré-rentree afin de permettre aux personnels de préparer l'accueil des élèves et d'adapter leur pédagogie à la situation sanitaire
- Les agents « fragiles » et/ou à risque, pour eux-mêmes ou pour leur entourage familial, ne pourront être présents au sein des établissements, qu'ils soient enseignants ou non
- Les agents qui devront garder leurs enfants quand ces derniers ne seront pas accueillis à l'école devront pouvoir bénéficier d'une autorisation spéciale d'absence

- Il ne saurait être question de remettre en cause les obligations réglementaires de service des enseignants ni d'exiger des personnels qu'ils assurent à la fois un travail en présentiel et à distance
- Les directeurs.trices dans le 1er degré doivent être déchargés de classe pour pouvoir organiser cet accueil et réaliser sereinement les opérations de fin d'année et de préparation de la rentrée.

La crise sanitaire ne doit pas servir de prétexte à une remise en cause des droits des agent.es BIATSS aux congés et RTT

Le gouvernement et le Président louent régulièrement, lors de leurs prises de paroles le dévouement des agents de la Fonction Publique. Pourtant dans le même temps, les mesures coercitives à leur endroit se multiplient, à l'image de l'ordonnance concernant les congés et les journées de RTT. Subissant comme tant d'autres les graves et hautement contraignants effets de la crise sanitaire, des centaines de milliers d'agents vont se voir imposer – perdre pour parler plus clairement – jusqu'à 10 jours de congés et de RTT. Que faut-il en déduire ? Toutes celles et ceux placés en ASA (pour garde d'enfants, raisons de santé ou par impossibilité de faire du télétravail) auraient moins le sens de l'intérêt général que les autres ? Seraient-elles ou seraient-ils dans des villégiatures confortables profitant de l'aubaine de plusieurs semaines de vacances dorées ? Les femmes seront une fois de plus discriminées car ce sont majoritairement elles qui se retrouvent en position d'ASA pour la garde des enfants.

La FSU condamne avec la plus grande fermeté ces mesures régressives. Elle exige l'abrogation de cette ordonnance et demande à ce qu'elle ne s'applique pas dans notre Académie. Les agents du service public n'ont à payer sur leurs conquêtes sociales les conséquences d'une crise sanitaire qu'elles et ils subissent de plein fouet, conséquences notoirement aggravées par des années de politiques d'austérité, d'argent-roi et de démantèlement des services publics.

L'heure n'est donc pas à une remise en cause des congés et à des mesures coercitives. Il s'agira au contraire d'accompagner les agents pour leur permettre d'accomplir au mieux leurs missions dans l'intérêt des personnels et des usagers en créant des emplois statutaires.

Enfin, la crise sanitaire actuelle jette le discrédit sur une gestion managériale et austéritaire des services publics et révèle une exigence de transparence de la part de la population. Dans la Fonction Publique, cette démocratie sociale s'incarne dans le paritarisme, sérieusement mis à mal par la loi de transformation de la Fonction Publique (dont la FSU demande toujours l'abrogation). Pour la FSU les organisations syndicales représentatives de l'Académie de Strasbourg doivent être associées à la gestion des mutations dans le cadre de GT qui permettront de garantir la transparence des opérations et constitueront un soutien précieux pour les personnels BIATSS.